

***Demande de raccordement d’une installation de consommation de puissance supérieure à 250 kVA, au réseau public de distribution HTA géré par GEREDIS DEUX-SÈVRES***

|  |
| --- |
| **Résumé**Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d’une demande de raccordement **d'une installation de consommation de plus de 250 kVA** sur le réseau public de distribution HTA géré par GEREDIS Deux-Sèvres.Le dossier de demande de raccordement permet à GEREDIS Deux-Sèvres d’effectuer l’étude de raccordement de l’Installation et d’établir une proposition de raccordement au demandeur. |

|  |
| --- |
| **Historique du document : D-R3-SU-106-3** |
| Nature de la modification | **Indice** | **Date de publication** |
| Création suite évolution du processus (remplacement de D-GR2-SU-005-26) | A | 28/09/2018 |

*Nous vous demandons d’accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans…) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.*

*Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de production électrique en vue de revendre tout ou partie de l’électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l’intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de production correspondant à votre projet. Ces formulaires sont disponibles sur le site internet de GEREDIS Deux-Sèvres :* [www.geredis.fr](http://www.geredis.fr)

*Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l’Accueil Raccordement de GEREDIS Deux-Sèvres dont dépend le point de livraison. Les coordonnées de ces accueils sont disponibles sur le site internet de GEREDIS Deux-Sèvres* [www.geredis.fr](http://www.geredis.fr)

*La proposition de raccordement (devis) qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.*

A : Documents constitutifs d’une demande de raccordement

Les documents suivants sont indispensables à l’instruction de votre dossier :

* le présent document complété et signé par vos soins
* un extrait Kbis de votre société
* un plan de situation (échelle 1/25000ème ou 1/10000ème, recommandée) avec :
* l’identification des limites de la parcelle concernée.
* un plan de masse de l’opération (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec :
* l’emplacement du poste de livraison *(le raccordement de référence correspond à un emplacement en limite de propriété)*
* si votre projet nécessite une Autorisation d’Urbanisme, joindre une copie de l’Autorisation d’Urbanisme accordée, en cours de validité
* Permis de Construire, Déclaration préalable, Permis d'Aménager, par exemple.

B : Intervenants du projet

|  |
| --- |
| Le Demandeur du raccordementC'est le bénéficiaire du raccordement. Il est le destinataire de la proposition de raccordement, sauf s’il a mandaté un tiers habilité. |
| NOM - Prénom |       |
| Dans le cas d’une société*,*Dans le cas d’une collectivité, | Raison Sociale : N° de SIRET : Le cas échéant, représenté par ,dûment habilité à cet effetRéférence CHORUS : N°SIRET : Code service : Code engagement :  |
| N° et nom de la voie |       |
| Code postal - Commune |       |       |
| Téléphone |       | Mobile |       |
| Adresse Mail  |       |
| Adresse d’envoi de la proposition, N° et nom de la voieCode postal - Commune | *si différente de l’adresse ci-dessus*       |
|       |       |

|  |
| --- |
| **Tiers habilité**Il s’agit d’un fournisseur d’électricité, d’un autre professionnel (installateur, bureau d‘étude…), voire d’un particulier. |
| Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers ?  [ ]  Non [ ]  OuiSi oui, merci de renseigner les éléments suivants:[ ]  Le tiers dispose d’une autorisation (elle permet au tiers d’exprimer la demande de raccordement auprès de GEREDIS Deux-Sèvres, de prendre connaissance des informations relatives au raccordement objet de cette autorisation).[ ]  Le tiers dispose d’un mandat (il permet d’habiliter un tiers pour agir au nom et pour le compte du demandeur. Dans ce cas, l’interlocuteur de GEREDIS Deux-Sèvres est le mandataire). Dans le cadre de ce mandat, pour la construction décrite dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers habilité de[[1]](#footnote-1) :[ ]  signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :[ ]  Mandant [ ]  Mandataire au nom et pour le compte du Mandant[ ]  procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement.**Une copie du mandat ou de l’autorisation doit être jointe à ce formulaire de demande de raccordement.** |
| Personne ou société autorisée ou mandatée |       |
| Le cas échéant, représenté par | M. ou Mme      dûment habilité(e) à cet effet |
| N° et nom de la voie |       |
| Code postal - Commune |       |       |
| Téléphone |       | Mobile |       |
| Adresse Mail  |       |

|  |
| --- |
| **L'interlocuteur technique**C'est l'électricien ou un représentant du bureau d'étude chargé de l'installation électrique de l'opération. |
| NOM - Prénom |       |
| Dans le cas d’une société*,* |  |
| Raison Sociale |       |
| N° et nom de la voie |       |
| Code postal - Commune |       |       |
| Téléphone |       | Mobile |       |
| Adresse Mail  |       |

C : Identification et localisation du projet

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination du site |       |
| Raison sociale |       |
| N° de SIRET |       |
| Adresse précise du poste de livraison (n°et nom de la voie) |        |
| Code postal - Commune |       |       |

Le projet nécessite-t-il une autorisation d’urbanisme :

[ ]  Oui (transmettre une copie de l’autorisation d’urbanisme) [ ]  Non

Existe-t-il d'autres points de livraison sur le site ? [ ]  Oui [ ]  Non

L'installation est-elle située sur une ZAC? [ ]  Oui [ ]  Non

D : Calendrier du Projet

|  |  |
| --- | --- |
|  | Format : JJ/MM/AAAA |
| Date souhaitée de mise en exploitation du raccordement |       |
| Date envisagée de mise en service de vos installations |       |

E : Description détaillée du projet

E1 : Nature du projet

*Précisez la nature de votre projet :*

 [ ]  Nouveau raccordement (principal)

 [ ]  Avec alimentation de secours

 [ ]  Sans alimentation de secours

*Précisez votre demande en remplissant le cadre E2, puis les cadres E5 à E8.*

 [ ]  Modification de raccordement existant

 *Précisez votre demande en remplissant le cadre E3.*

 [ ]  Ajout d’une alimentation de secours sur votre raccordement existant

*Précisez votre demande en remplissant le cadre E4.*

E2 : Puissance pour un raccordement neuf

*La puissance de raccordement se déduit de l’intensité maximale que l’utilisateur souhaite soutirer au réseau public de distribution. C’est un des paramètres déterminants qui permet à GEREDIS Deux-Sèvres de mener les études techniques nécessaires au raccordement.*

Si, à l’avenir, les besoins de puissance dépassaient cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d’adaptation du réseau desservant l’Installation seraient à votre charge.

|  |  |
| --- | --- |
| Puissance de raccordement demandée (en kW) |        |
| Puissance de secours demandée (en kW) **uniquement si alimentation de secours** |        |

E3 : Modification de raccordement

*À ne remplir qu’en cas de demande de modification :*

|  |  |
| --- | --- |
| Identifiant du point de livraison existant | N° PDC / PADT :       |
| Nature de la modification |  [ ]  Augmentation de puissance Puissance de raccordement demandée (en kW) :       [ ]  Autre |
| Détail de la modification de raccordement demandée |       |

E4 : Ajout d’une alimentation de secours

*À remplir lors d’un ajout d’alimentation de secours :*

|  |  |
| --- | --- |
| Identifiant du point de livraison existant | N° PDC / PADT :       |
| Puissance de secours demandée(en kW) |       |

E5 : Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

GEREDIS DEUX-SÈVRES vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d’accès contrôlé.

*Selon le référentiel technique de GEREDIS Deux-Sèvres, le raccordement de référence de votre installation prévoit le poste de livraison en limite de propriété.*

*À votre demande, GEREDIS DEUX-SÈVRES étudie la possibilité de réaliser le déport du poste de livraison à l’intérieur du site. GEREDIS DEUX-SÈVRES vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réfaction sur le coût du raccordement de votre installation.*

*Cocher la configuration que vous souhaitez :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Raccordement de référence*** [ ]  |  | ***Autre Configuration*** [ ]  |
| *Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d’accès contrôlé.* |  | *Le poste de livraison est intégré dans le bâtiment par exemple. Vous devrez garantir l’accès permanent au poste de livraison au personnel de GEREDIS Deux-Sèvres* |
|  |  |  |

Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence :

|  |  |
| --- | --- |
| Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et le poste de livraison | d =       mètres  |
| Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé, et fournir le(s) fourreau(x). Le diamètre des fourreaux sera précisé dans la convention de raccordement. | [ ]  Oui (recommandé) [ ]  Non |

E6 : Précisions sur les appareils électriques de votre installation

*La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières, il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.*

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de transformateurs HTA/BT |        |
| Puissance des transformateurs en kVA |        kVA |
| Présence d’autoproduction |  [ ]  Oui [ ]  Non |
| Présence de *process* utilisant la force motrice(compression des fluides, pompage, froid, climatisation, robotique, machine-outil, chaîne de fabrication, transport, levage, sciage, laminage, forage…) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale de la force motrice (en kVA) :       |
| Présence de *process* de chauffage industriel(chaudières électriques, appareils de chauffage (résistance, câbles)…) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « chauffage industriel » (en kVA) :       |
| Présence de *process* de type électrochimie(électrolyse…) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « électrochimie »(en kVA) :       |
| Présence de process de type électrothermie(fours à induction à fréquence industrielle, fours à induction à haute fréquence, fours à arc à courant alternatif, fours à arc à courant continu, chauffage micro-ondes, fours à résistance...)  |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « électrothermie »(en kVA) :       |
| Présence de *process* de type soudage |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « soudage »(en kVA) :       |
| Présence de *process* de type broyage(broyeur concasseur...) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « broyage »(en kVA) :       |
| Présence de *process* de type traction électrique(tramway, sous-station SNCF...) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des *process* « traction électrique » (en kVA) :       |
| Présence d'autres usages perturbateurs(éclairage à décharge, éclairage générant des harmoniques...) |  [ ]  Oui [ ]  Non Si Oui, puissance totale des autres usages perturbateurs(en kVA) :       |

E7 : Informations complémentaires

|  |  |
| --- | --- |
|  Compléments sur l’activité et les usages prévus |        |
| F : Délai de réalisation des travaux de raccordementLes délais de réalisation du raccordement sont, à titre indicatif de 7 mois pour un raccordement nécessitant la construction de réseau Ces délais précités peuvent varier en fonction de l’importance des travaux à réaliser. Ils débutent à compter de la réception de votre accord sur la proposition de raccordement. |

G : Validation des informations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Fonction : |       | Signature : |  |
| Date : |       |

H : Comment nous retourner vos documents ?

|  |  |
| --- | --- |
| **Par courrier :** | **Par courriel :** |
| GEREDIS DEUX-SÈVRESCS 18840 – 79028 NIORT CEDEX  | accueil-grd@geredis.fr |

*Les données à caractère personnel recueillies dans le présent document sont nécessaires à l’établissement et l’exécution du Contrat et sont par conséquent obligatoires. Elles font l’objet d’un traitement informatique dont le responsable est GEREDIS – DRCAM. Ce traitement a pour finalités : i) la détermination des conditions techniques et financières de raccordement, ii) l’élaboration,  l’exécution,  la gestion du contrat de raccordement et d’accès au réseau, iii) le recouvrement, la gestion des réclamations et du contentieux afférent au contrat, iv) ainsi que le suivi des usagers, l’établissement des indicateurs de qualité et de continuité.*

*Les destinataires des données sont, au sein de GEREDIS Deux-Sèvres, les* *directions* *opérationnelles concernées, étant entendu que les données nécessaires aux Prestataires de GEREDIS (envois postaux, sous-traitance de tout ou partie de la Prestation, recouvrement, contentieux) leur sont communiquées. Dans les conditions de la règlementation applicable, elles sont également communiquées à l’Acheteur désigné pour les producteurs, au Fournisseur d’énergie électrique de leur choix pour les consommateurs, ainsi qu’à toute autorité, administration et organisme ayant à en connaître au vu de la règlementation applicable.*

*Les données sont conservées pour toute la durée du Contrat augmentée d’une durée de 5 ans.  Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement européen sur la protection des Données applicable à compter du 25 mai 2018, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, de portabilité, d’effacement des données ou de limitation du traitement, à exercer auprès du délégué à la protection des données désigné par GEREDIS, en écrivant au siège social ou bien à l’adresse suivante:* *Protectiondesdonnees@geredis.fr**. Le cas échéant il est possible d’adresser toute réclamation auprès de la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -* [*www.cnil.fr*](http://www.cnil.fr)

1. Cocher la ou les cases correspondant au périmètre du mandat [↑](#footnote-ref-1)